

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 75 (1966)
Heft: 3

Rubrik: De semaine en semaine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Croix-Rouge et philatélie

Nouveaux timbres de Croix-Rouge

France

Les timbres de la série « personnages célèbres », avec surtaxe au bénéfice de la Croix-Rouge française, sont consacrés, ce printemps, à Saint Pierre Fourier, à l'architecte Mansart et au romancier Marcel Proust.

1966 S. CXIV	0.30 + 0.10	Saint Pierre Fourier et basilique de Mirecourt. Noir/vert.
S. CXV	0.30 + 0.10	François Mansart et hôtel Carnavalet. Bistre rouge/vert.
S. CXVI	0.30 + 0.10	Marcel Proust et pont St-Hilaire à Illiers. Bleu hirondelle/sépia/vert.

Premier jour: 12 février, vente générale dès le 14.

*

Pour la journée du timbre, le sujet choisi cette année est la gravure du poinçon d'un timbre-poste, la surtaxe est au bénéfice de la Croix-Rouge française.

Premier jour le 19 mars à Paris et dans 88 villes, vente générale, 21 mars. Un cachet illustré spécial est réservé aux affranchissements premier jour.

1966 S. CXVII 0.25 + 0.10 Gravure du poinçon d'un timbre-poste.
Brun/bistre/gris ardoise.

Réunion

Les deux timbres de Noël de la Croix-Rouge française ont également paru pour le département d'outre-mer de la Réunion avec surcharge en francs CFA.

1965 S. 10 12 + 5 fr. CFA « Le bébé à la cuiller », de Renoir. Outremer/rouge.
S. 11 15 + 5 fr. CFA « Coco écrivant », de Renoir. Brun/rouge.

Haute-Volta

La République voltaïque annonce la parution le 8 mai d'un timbre de Croix-Rouge sans surtaxe.

1966 T. 3 25 fr. Infirmière, globe terrestre et croix rouge. Terre de Sienne/rouge/noir.

Togo

La République togolaise annonce l'émission en 1966 d'une série de six valeurs consacrée à la Croix-Rouge.

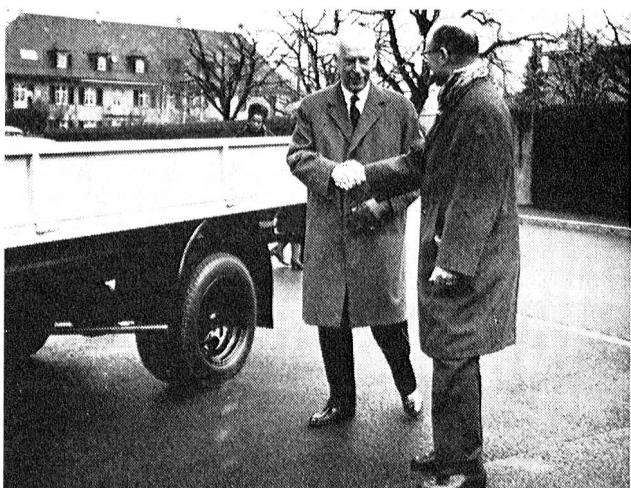
t.

De semaine en semaine

Pour ses 100 ans, la Croix-Rouge suisse reçoit un Opel Blitz

A l'occasion du Centenaire de la Croix-Rouge suisse, la General Motors Suisse S. A., à Biel, a fait don à cette dernière d'un camion léger. Cette remise a fait l'objet d'une modeste manifestation qui s'est

déroulée le 23 février dernier dans les locaux de la nouvelle Centrale d'Achats et de Matériel de la Croix-Rouge suisse, à Wabern. Ce camion, en effet, est destiné à desservir en première ligne les besoins de ce service particulièrement important de notre Institution, appelé à effectuer quasi quotidiennement des transports de matériel de tout genre: matériel de collecte, de secours, d'instruction, etc.



Blanc et portant l'emblème de la Croix-Rouge, léger (poids de charge 1600 kg, poids total 3,5 tonnes) pratique puisqu'il peut être conduit par un chauffeur titulaire du permis A, ainsi se présente le camion Opel Blitz remis à titre de don à la Croix-Rouge suisse par la General Motors Suisse S. A. Sur notre photo, le Professeur A. von Albertini, président de la Croix-Rouge suisse, (à gauche) remercie M. Alex Meile, directeur des Relations Publiques de la maison donatrice, qui vient de lui remettre les clés du nouveau véhicule.



Problèmes d'actualité des soins infirmiers

La Commission des soins infirmiers et ses sous-commissions ont été mises à forte contribution ces derniers mois, par suite, notamment, de la révision des directives concernant la formation des infirmières en soins généraux et de la mise au point de celles qui régiront désormais la formation des infirmières en hygiène maternelle et en pédiatrie. Ces directives ont été soumises à l'approbation du Conseil de Direction de la Croix-Rouge suisse qui a été convoqué à Berne, en séance extraordinaire, le 24 février en vue de discuter divers problèmes d'actualité concernant les soins infirmiers. Une délégation de la Conférence des Directeurs sanitaires a été invitée à cette réunion qui groupait par ailleurs de nombreux représentants des milieux particulièrement intéressés à la question: médecins, directrices d'écoles d'infirmières et d'hôpitaux, administrateurs d'établissements pour malades. L'assemblée eut l'occasion d'entendre des exposés présentés par des membres de la Commission des soins infirmiers, concernant les soins généraux, les soins en hygiène maternelle et en pédiatrie, les soins aux personnes âgées et aux malades chroniques, l'activité des laborantines médicales, quatre branches des professions paramédicales dont la Croix-Rouge suisse supervise actuellement la formation.

D'autres exposés encore avaient trait à l'Ecole supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge et aux soins en psychiatrie, cette catégorie professionnelle devant elle aussi être placée prochainement sous le contrôle de la Croix-Rouge suisse qui s'efforcera d'en stimuler le développement.

Une attention toute spéciale a été donnée au problème de l'âge d'admission dans les écoles d'infirmières. Ce point a suscité une discussion animée suivie d'un vote consultatif. A une grande majorité, les participants se sont exprimés en faveur d'une proposition selon laquelle les candidates aux écoles d'infirmières doivent en général avoir 19 ans révolus mais autorisant les écoles à admettre des jeunes filles qualifiées dès l'âge de 18 ans déjà. Il appartiendra au Comité central de la Croix-Rouge suisse

Protection civile

Des représentants de l'Office fédéral de la protection civile, de la Croix-Rouge suisse et de l'Alliance suisse des Samaritains se sont réunis à Berne, au siège du Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse, le 7 mars dernier, sous la présidence de M. Walter König, directeur de l'Office fédéral, en vue de discuter la part que peuvent prendre la Croix-Rouge suisse et l'Alliance suisse des Samaritains dans le développement du service sanitaire de la protection civile. Il a été question, notamment, de la formation de personnel, de l'organisation du service de la transfusion de sang, de questions matérielles et de facteurs juridiques et financiers. Cet entretien s'est déroulé dans une atmosphère empreinte de compréhension réciproque et laisse augurer d'une heureuse

qui édicte les directives concernant la formation donnée dans les écoles reconnues par la Croix-Rouge, de se prononcer définitivement sur ce point.

L'Ecole neuchâteloise d'aides-soignantes

En date du 23 février dernier, le Comité central de la Croix-Rouge suisse a décidé de reconnaître provisoirement la nouvelle Ecole neuchâteloise d'aides-soignantes entrée en activité en automne 1964 et qui a été inaugurée officiellement le 3 mars 1966.

A cette date, trois volées se trouvaient en cours de formation à l'Ecole neuchâteloise de La Chaux-de-Fonds. Les élèves de la première ont passé leurs examens finals à fin mars 1966, après 18 mois d'études théoriques et pratiques.

Cette école est la troisième du genre créée en Suisse romande, les deux autres ayant leur siège à Lausanne et à Genève. A ce jour, la Croix-Rouge suisse a reconnu déjà, à titre définitif ou provisoire, 11 des 14 écoles d'aides-soignantes existant en Suisse et dont les programmes sont conformes à ses directives en la matière; ces écoles ont délivré jusqu'ici 334 certificats.



L'Ecole neuchâteloise d'aides-soignantes de La Chaux-de-Fonds est la seule à posséder son propre bâtiment. Parfaitement conçu, celui-ci a été inauguré officiellement le 3 mars 1966. Les élèves y logeront dans des chambres particulières munies de tout le confort nécessaire.

collaboration à venir de l'Office fédéral, de la Croix-Rouge suisse et de l'Alliance suisse des Samaritains.

*

Le Département fédéral de Justice et Police a institué une commission d'études pour la protection civile qui a été chargée de rassembler des documents précis sur l'estimation des dangers qui pourraient menacer la population civile et des possibilités d'assurer sa sauvegarde. Cette commission, dont M. Hans Haug, secrétaire général de la CRS, a été nommé membre, a également pour rôle de présenter un rapport et des propositions se rapportant à un dispositif de protection techniquement réalisable et financièrement possible.